

ARRETE MUNICIPAL N°2016-09

18 avril 2016

ARRETE PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT 34 RUE DU HAUT BUISSON

Nous, Serge WOLLJUNG, Maire de la commune de Silly sur Nied

- Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
- Vu la déclaration préalable de travaux DP 057 654 16 M0004 déposée le 22 mars 2016 par M. Marc BIGNON concernant, entre autres, la réfection de son mur de clôture, et acceptée le 18 avril 2016,
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement pour assurer la sécurité de ces travaux,
- Vu l'intérêt général,

ARRETONS

Article 1 :

Le stationnement sera interdit devant le 34 rue du Haut Buisson à compter du **19 avril 2016** et pour une durée de 26 jours calendaires, soit jusqu'au **14 mai 2016** inclus.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie de Courcelles-Chaussy
- M. le Préfet de Metz

Fait à Silly-Sur-Nied, le 18 avril 2016



Signature et cachet
Par délégation, Le Maire-adjoint
Nicolas OLEKSIUK